



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2016-02**

**Objet : Délibération portant inscription de créances éteintes**

Conseillers en exercice	30	Pour	27
Conseillers présents	22	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	27	L'an 2016, le 9 février à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	03/II/2016		
Date d'affichage	03/II/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Frédérie COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Marc AVINEN
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMÉR	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMÉR
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

11 FEV. 2016

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20160211-2016-02-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2016  
Date de réception préfecture : 11/02/2016

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



**N° 2016-02****Objet : Délibération portant inscription de créances éteintes**

Vu l'ordonnance du tribunal d'instance de Bordeaux en date du 27 juin 2013 prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un administré du territoire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Vu la demande en date du 14 janvier 2016 des services de la trésorerie de Cenon d'annuler la dette de cet utilisateur pour un montant de 410.18 €

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 2 février 2015

**Rapport de synthèse :**

Le tribunal d'instance de Bordeaux a prononcé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un administré du territoire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais". Cet administré a utilisé des services communautaires en 2008 et 2009 dont les participations n'ont pas été payées pour un montant de 410.18 €.

En application de cette ordonnance, la Trésorerie invite la Communauté de communes à délibérer pour annuler cette dette.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité :

1. D'annuler la dette de 410.18 €
2. De dire que les crédits seront inscrits au compte 6542 « créances éteintes »

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 9 février 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20160211-2016-02-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2016  
Date de réception préfecture : 11/02/2016

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE

